



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Situation dégradée du Crous Rennes Bretagne dans le Finistère

Question écrite n° 5734

### Texte de la question

Mme Mélanie Thomin alerte M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Rennes Bretagne, particulièrement dans le département du Finistère. Au cours du mois de janvier 2025, ce sont 3 restaurants universitaires (RU) qui ont été contraints de fermer en raison de sous-investissements structurels et faute de financements pourtant indispensables. C'est le cas du RU Armen dans le centre de Brest (fuite de gaz ayant entraîné une explosion avec deux blessés), du RU du pôle Pierre-Jakez Hélias à Quimper (panne du système frigorifique), ainsi que celui de Plouzané dans le technopôle de Brest Iroise (problématiques techniques multifactoriels). La dégradation de ce dernier est telle qu'il est toujours fermé à ce jour, sans qu'une solution alternative de restauration puisse être proposée aux étudiants. Dans ce contexte, l'application récente de la loi n° 2023-265 du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré, dite loi « Lévi », qui dispose qu'en l'absence de restauration collective une aide financière individuelle est distribuée aux étudiants dans les zones non couvertes, n'est pas suffisante. S'ils n'ont pas été fermés, les restaurants universitaires de Kergoat et de Ségalen, tous deux situés à Brest, ont besoin de travaux estimés respectivement à 3,5 et de 2,5 millions d'euros. À l'échelle de l'académie de Rennes, le montant nécessaire pour la remise à niveau des bâtiments et des équipements de cuisine collective s'élève à 26 millions d'euros. En matière d'hébergements, la ville de Brest manque de 1 500 logements. Les investissements prévus dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) permettront d'améliorer la situation, mais un effort complémentaire doit être envisagé pour soutenir des opérations immobilières hors CPER. À l'heure où la précarité étudiante ne cesse de croître, que les files d'attente aux distributions alimentaires s'allongent et que le parc immobilier locatif devient inaccessible, les CROUS doivent disposer des moyens d'agir. À cette fin, elle lui demande quelles mesures il prévoit d'entreprendre pour résoudre cette situation intenable pour les étudiants finistériens et le CROUS Rennes Bretagne.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Mélanie Thomin](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5734

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 8 avril 2025